



Numéro FAQ – 102-001A

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Prescription: 102-15 Bâtiments à façades double-peau

Chiffre, alinéa: [2.3, alinéa 1](#)
Thema: Façade double-peau de type B / surface du compartimentage coupe-feu
Date de la Division: 27.03.2019

Question:

Pour les façades double-peau de type B, il n'est plus fait mention de surface limite du compartiment coupe-feu (4800 m² selon 102-03). Pour un bâtiment administratif, si j'applique les exigences de la directive 15-15, la surface du compartiment coupe-feu est limitée à 3'600m² (Art. 3.7.4). Si j'applique les exigences de la directive 21-15, la surface du compartiment coupe-feu est limitée à 2'400 m² (Tableau à l'Art. 3.1 al. 2). Quelle est l'interprétation de l'Art. 2.3, al. 1 de la directive 102-15 ? Faut-il considérer ce type de façade en "liaison ouverte"? Comment définir la surface limite du compartiment coupe-feu dans les bâtiments avec façades double-peau?

Réponse de la CPPI:

La NEPI 102-15, chiffre 2.3 alinéa 1, explique que pour un bâtiment à façade double peau de type B, les niveaux et les unités d'utilisation contiguës à la façade forment, par rapport aux types A et C, un compartiment coupe-feu continu en raison de l'absence de compartimentage coupe-feu au niveau des zones climatiques intermédiaires.

Ce facteur de risque est compensé par les mesures techniques de protection incendie requises dans la NEPI 102-15, chiffre 2.3, alinéas 2+3 (installation sprinklers à réponse rapide comme protection totale, installation de détection d'incendie comme surveillance totale).

Les questions portant sur la taille maximale autorisée du compartiment coupe-feu ou sur la nécessité d'une installation d'extraction de fumée et de chaleur doivent être répondues séparément et dans le cadre des preuves établies sur la base du concept de protection incendie. Les façades double peau nécessitent, en fonction de la hauteur du bâtiment, le degré 2 ou plus élevé de l'assurance qualité, et donc un concept de protection incendie.

Explication / interprétation

FAQ publiée